



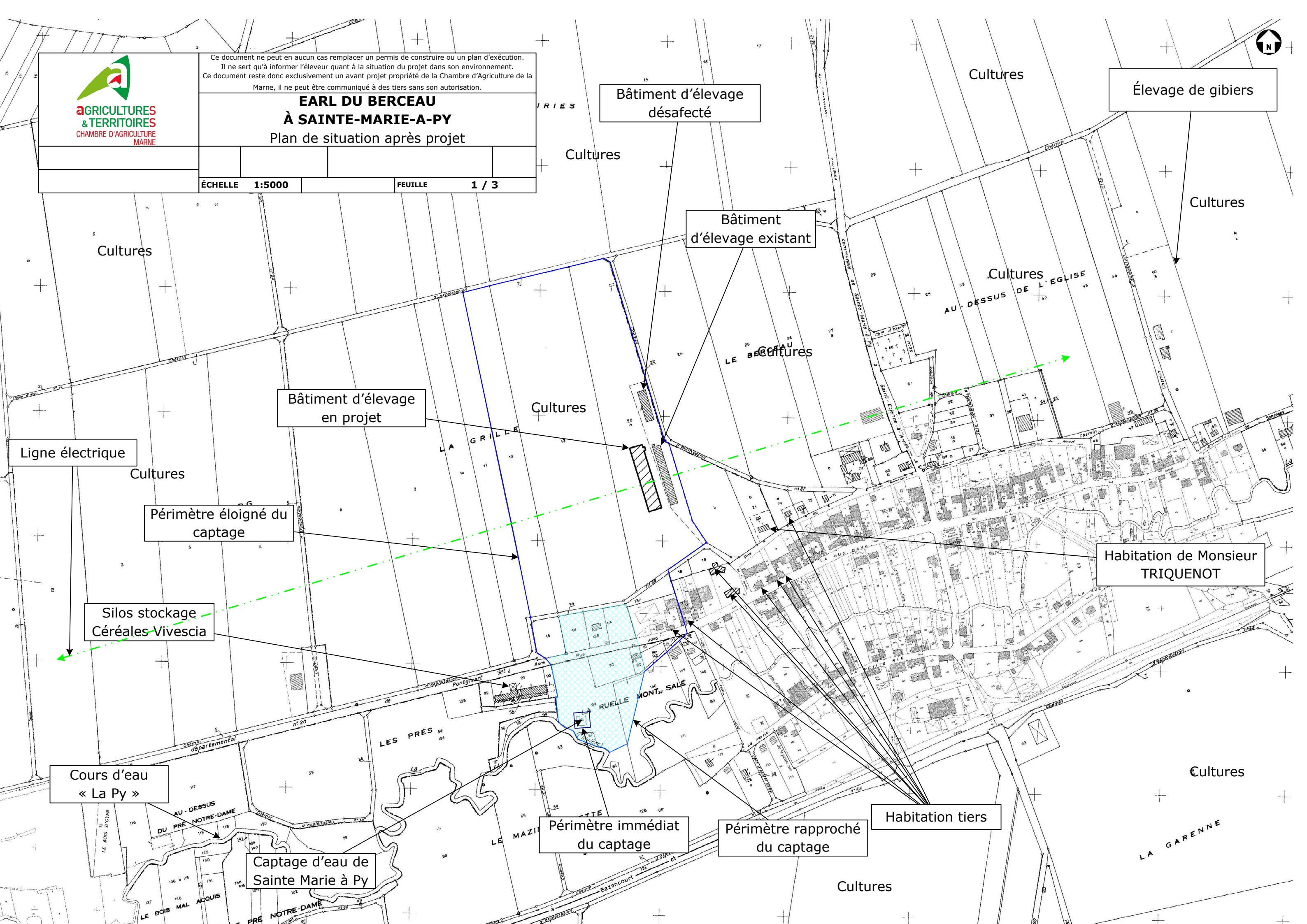
Ce document ne peut en aucun cas remplacer un permis de construire ou un plan d'exécution. Il ne sert qu'à informer l'éleveur quant à la situation du projet dans son environnement. Ce document reste donc exclusivement un avant projet propriété de la Chambre d'Agriculture de la Marne, il ne peut être communiqué à des tiers sans son autorisation.

### EARL DU BERCEAU À SAINTE-MARIE-A-PY

Plan de situation après projet

ÉCHELLE 1:5000

FEUILLE 1 / 3



Bâtiment d'élevage désaffecté

Élevage de gibiers

Bâtiment d'élevage existant

Bâtiment d'élevage en projet

Ligne électrique

Périmètre éloigné du captage

Silos stockage Céréales Vivescia

Cours d'eau « La Py »

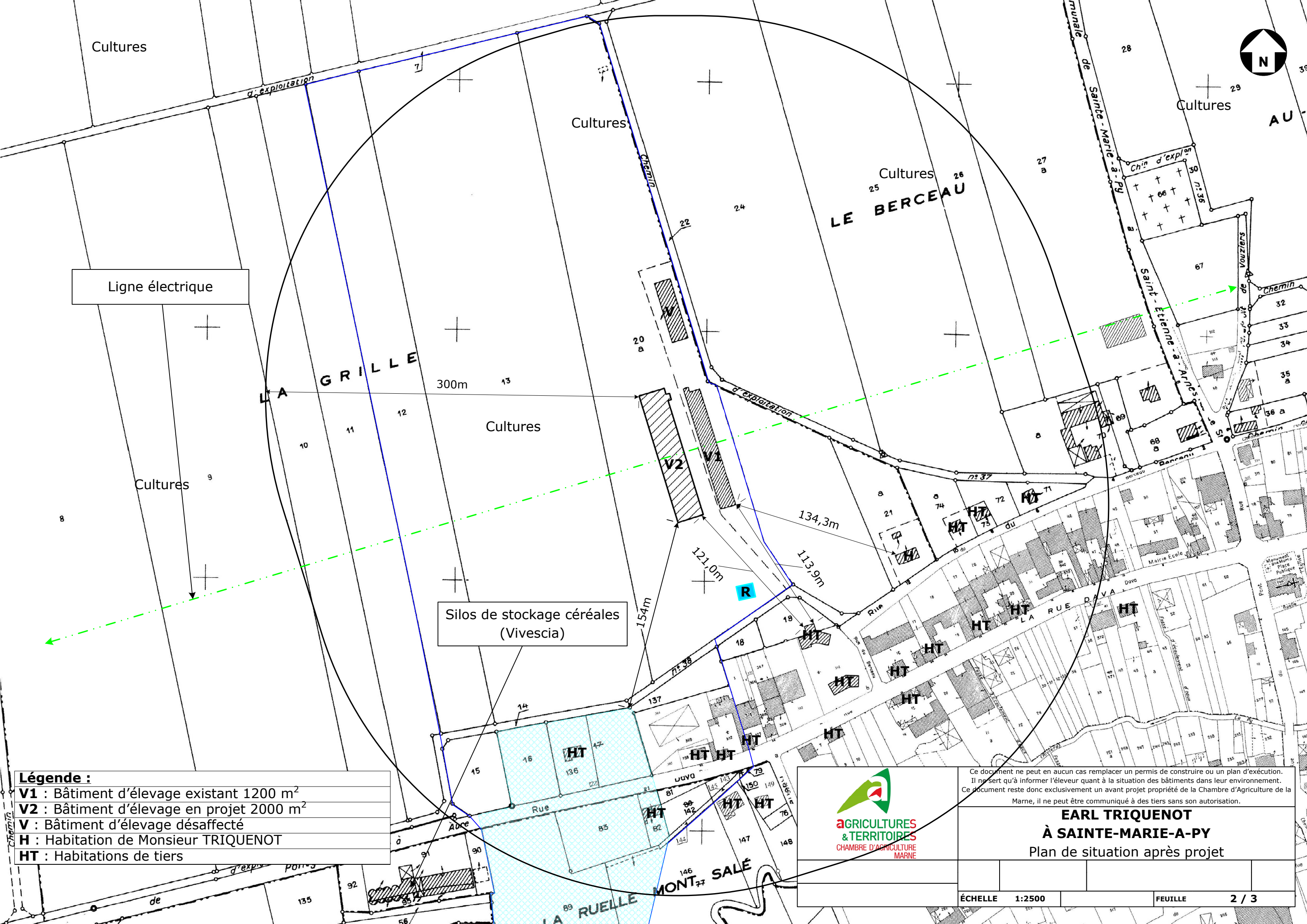
Captage d'eau de Sainte Marie à Py

Périmètre immédiat du captage

Périmètre rapproché du captage

Habitation tiers

Habitation de Monsieur TRIQUENOT



Ligne électrique

Silos de stockage céréales (Vivescia)

**Légende :**

- V1** : Bâtiment d'élevage existant 1200 m<sup>2</sup>
- V2** : Bâtiment d'élevage en projet 2000 m<sup>2</sup>
- V** : Bâtiment d'élevage désaffecté
- H** : Habitation de Monsieur TRIQUENOT
- HT** : Habitations de tiers



Ce document ne peut en aucun cas remplacer un permis de construire ou un plan d'exécution. Il ne sert qu'à informer l'éleveur quant à la situation des bâtiments dans leur environnement. Ce document reste donc exclusivement un avant projet propriété de la Chambre d'Agriculture de la Marne, il ne peut être communiqué à des tiers sans son autorisation.

**EARL TRIQUENOT**  
**À SAINTE-MARIE-A-PY**  
 Plan de situation après projet

ÉCHELLE 1:2500 FEUILLE 2 / 3



Ce document ne peut en aucun cas remplacer un permis de construire ou un plan d'exécution.  
Il ne sert qu'à informer l'éleveur quant à la situation des bâtiments dans leur environnement.  
Ce document reste donc exclusivement un avant projet propriété de la Chambre d'Agriculture de la Marne, il ne peut être communiqué à des tiers sans son autorisation.

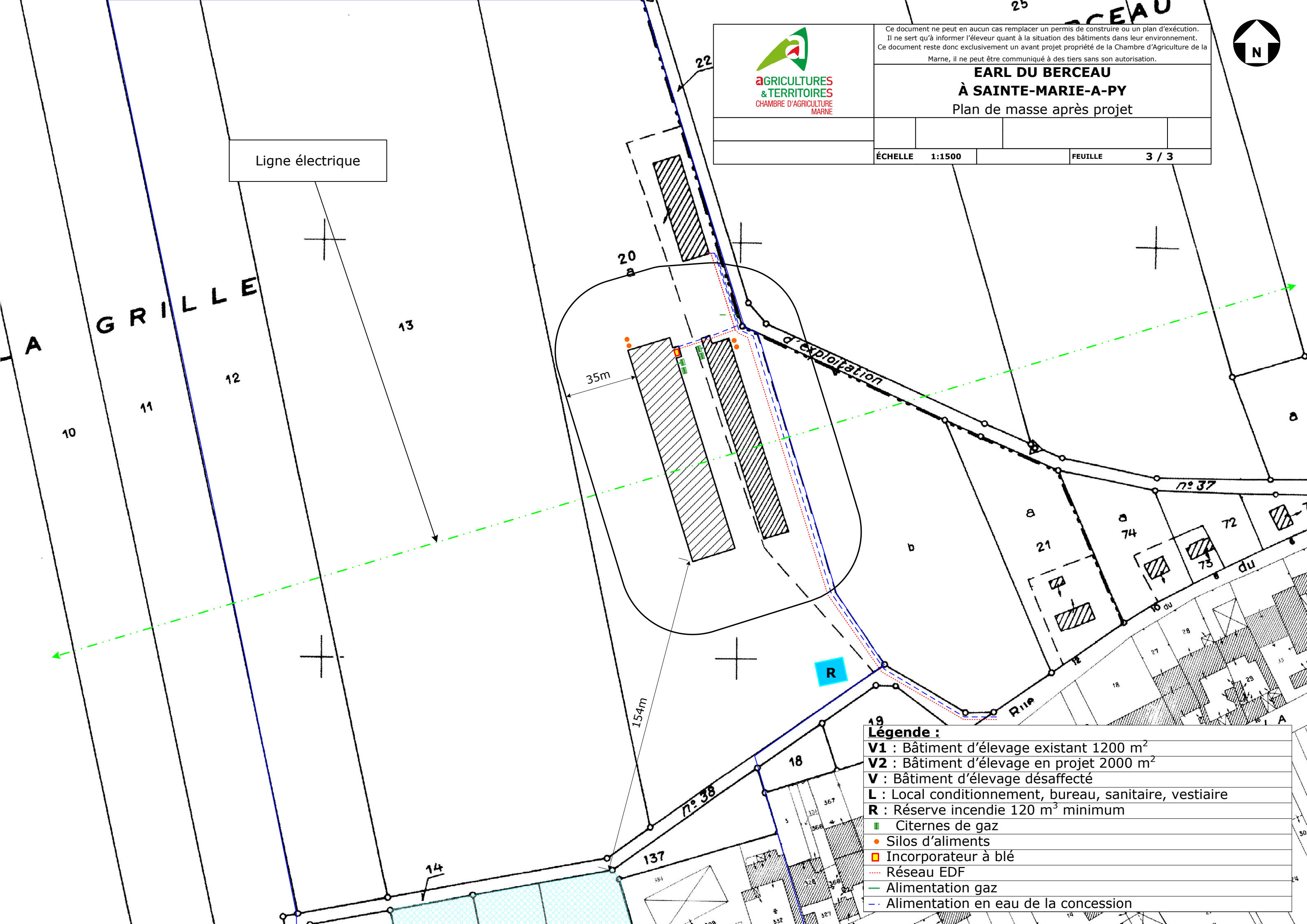
**EARL DU BERCEAU**  
**À SAINTE-MARIE-A-PY**  
Plan de masse après projet

ÉCHELLE 1:1500





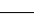

FEUILLE 3 / 3



Ligne électrique



**Légende :**

- V1** : Bâtiment d'élevage existant 1200 m<sup>2</sup>
- V2** : Bâtiment d'élevage en projet 2000 m<sup>2</sup>
- V** : Bâtiment d'élevage désaffecté
- L** : Local conditionnement, bureau, sanitaire, vestiaire
- R** : Réserve incendie 120 m<sup>3</sup> minimum
-  Citernes de gaz
-  Silos d'aliments
-  Incorporateur à blé
-  Réseau EDF
-  Alimentation gaz
-  Alimentation en eau de la concession